

Département des VOSGES

Arrondissement d'Épinal

Commune de **CHANTRAINE**

Enquête publique relative à :

- la déclaration de projet « CITEOS »
- emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
- la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

ouverte du 15 septembre au 17 octobre 2022

Procès-verbal de synthèse des observations recueillies lors de l'enquête :

- sur les registres papier mis à disposition à la mairie
- à l'adresse courriel dédiée
- par courrier postal ou remis au commissaire enquêteur

(Article R 123-18 du code de l'environnement)

Arrêté N° PC.2022/147 du maire de Chantraine en date du 12 août 2022

Commissaire enquêteur : Claude BASTIEN

I) Dispositions générales :

L'arrêté précité, de monsieur Marc BARBAUX, maire de Chantraine a administré l'enquête unique portant sur la déclaration de projet « CITEOS » au titre de l'article L 300-6 du code de l'urbanisme, sur la mise en compatibilité résultante du PLU de la commune, et sur la modification N° 1 du même PLU.

L'enquête s'est déroulée à la mairie de Chantraine, du 15 septembre 2022 à 10h00 au 17 octobre 2022 à 17h00.

II) Information du public-recueil des observations :

Les dossiers ont été mis à disposition du public dès le début de l'enquête, consultables à la mairie sous forme papier et numérique avec l'ordinateur affecté, et publiés sur le site communal.

La publicité a été réalisée dans les formes prescrites, par avis dans deux journaux agréés, par affichage numérique au tableau lumineux communal et physique à la mairie et sur le site de CITEOS.

Les observations étaient recueillies par courriel à l'adresse dédiée, par courrier au commissaire enquêteur, ou portées sur les registres affectés à chacun des projets mis à l'enquête.

III) Les observations recueillies au cours de l'enquête:

- pour la **déclaration de projet CITEOS** :

- un courrier reçu le 4 octobre en mairie et daté du 12 septembre, du directeur de la société CITEOS rappelant les enjeux de son projet

- une observation portée au registre, de madame Ziegler, indiquant qu'elle était venue se renseigner

- pour la **mise en compatibilité résultante du PLU**

- une observation du directeur de CITEOS indiquant qu'il allait adresser un courrier remis le 4 octobre -

- pour la **modification N° 1 du PLU**

- une requête de madame Muller visant à ramener à 9 m la hauteur maximale des immeubles rue du Général Leclerc

- madame Tirode souhaite que l'article UA 10 ne soit pas modifié afin de permettre la construction d'immeubles plus bas que ceux voisins.

Ces observations sont jointes dans leur intégralité en annexe.

Les avis des PPA, tous favorables, n'ont pas donné lieu à question du commissaire enquêteur non plus que la nature du projet,

Le présent procès-verbal est établi en 2 exemplaires, dont l'un est remis à Monsieur le maire de Chantraine qui en atteste réception; le second sera joint au rapport d'enquête

Fait à Saint-Dié des Vosges

Le 19 octobre 2022

Le commissaire enquêteur

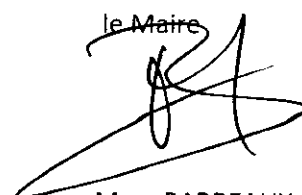


Claude BASTIEN

à Chantraine

le 24 octobre 2022

le Maire



Marc BARBEAUX